



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie**

**Bourg, Moïse du**

**A Boverdeavx**

III. Chapitre. Son Agonie.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37094**



fermeté vne doctrine dont ils ne fussent bien  
 assurez, & qui ne fust en effet bien assurée.  
 C'est par les mesmes artifices que nous  
 voyons auourd'huy qu'une secte de certains  
 Nouateurs, qu'on appelle Trembleurs, s'ac-  
 croist beaucoup en Angleterre. Dans cette  
 veüe, j'ay nommé l'*Accroissement du IANSE-*  
*NISME*, l'estat où il s'est trouué depuis la  
 mort d'Urbain VIII. jusques à celle d'Inno-  
 cent X. & à la creation d'Alexandre VII. ou  
 bien plustost jusques à la deuxième année de  
 son Pontificat, auquel il a fulminé sa Bulle,  
 confirmatiue des precedentes contre les cinq  
 Propositions extraites du liure de Iansenius,  
 qui a reduit le Iansenisme aux abois, & à  
 l'AGONIE.



III. CHAPITRE.

SON AGONIE.

I. §.

**L**A mort d'Innocent X. & le silence d'Ale-  
 xandre VII. au commencement de son  
 Pontificat sur les cinq propositions de Ianse-  
 nius si debatues, auoient fait esperer aux



Iansenistes quelque avantage pour la propagation, & l'accroissement du Iansenisme. Mais ils furent frappés d'un estrange étonnement quand ils virent paroistre vne nouvelle Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre VII qui confirmoit celle de son Predecesseur, & y adioûtoit de nouvelles clauses, & de nouvelles censures, qui donnoient le dernier coup de mort au Iansenisme, & du moins le reduisoient à l'*AGONIE*, dont ie m'en vray deduire l'histoire en ce dernier Chapitre.

Vous pourrés voir la teneur entiere de cette Bulle sur la fin de cét ouvrage, que ie vous prie de lire avec attention, & d'y faire avec moy les reflexions suiuanes: 1. Que ce Pape incomparable qui ne merite pas moins le tiltre de Sainteté par la pureté de ses meurs que par la sublimité de son caractere, ne peut point estre accusé d'estre dans l'ignorance ou du *Fait*, ou du *Droit* sur le sujet de ces cinq Propositions; Non du *Droit*. Tout le monde scachant assés la profonde capacité de son esprit transcendant, la pureté de ses lumieres, la fermeté de son jugement, fortifié de la science d'experience qui est la plus parfaite de toutes, dont il a rasfermy celle de sa speculation, & de son estude particulier: Tous ces grands avantages d'un



Docteur particulier, se trouvant enfin couronnés par celuy de Docteur, & Pasteur Vniuersel de l'Eglise de IESVS-CHRIST, de son Vicaire en terre, de truchement du Saint Esprit, & de Iuge Souuerain, & infaillible de la Foy dans l'Eglise Catholique.

Il n'a pû non plus ignorer la question du *FAIT*: puis qu'il assure luy-mesme en cette Bulle, ce que l'on sçait aussi d'ailleurs suffisamment, que n'estant encore que Cardinal, par le commandement d'Innocent X. son Predecesseur, il auoit assisté à toutes les conferences, dans lesquelles par l'autorité Apostolique, cette cause auoit esté examinée avec vne telle exactitude, & diligence, qu'on ne peut pas en souhaiter vne plus grande. C'est tout dire en ce peu de mots, & boucher les ouuertes par où les Iansenistes voudroient s'euader, pour eluder le coup de ce foudre, par leur belle distinction de l'ignorance du *FAIT*. C'est dire en vn mot tout ce que nous auons deduit par plusieurs cy-dessus touchant la question du *FAIT* de nos Nouveaux Docteurs.

2. Il faut remarquer dans cette Bulle qu'il cōuinque manifestemēt de fausseté quelques Plastreurs, qui veulent se faire des Mediateurs de paix entre les Ortodoxes, & les Heterodoxes, en auançant qu'il n'y a point de Ian-



Iansenistes au monde, que c'est un nom en l'air qui n'a nulle signification, & ne suppose pour rien, n'y ayant personne qui soutienne la doctrine de Iansenius, ny les cinq propositions de son liure: Le S. Pere dis-je les dément ouuertement quand il dit dans cette Bulle. *Que quelques perturbateurs du repos public ne craignent point de reuoyer en doute les Dogmes qui ont esté cy-deuant tres-suffisamment définis par les Constitutions Apostoliques: ny mesme de les affoiblir, & les éneruer par des interpretations captieuses. . . . Que quelques enfans d'iniquité ont assurance de soutenir au grand scandale de tous les Fideles Chrestiens, que ces cinq propositions ne se trouuent point dans le liure allegué de Iansenius: mais qu'elles ont esté feintes & forgées à plaisir; ou qu'elles n'ont pas esté condamnées au sens auquel cet Auteur les soutient.* Cela ne dit-il pas euidemment qu'il y a des Iansenistes au monde, qui soutiennent la doctrine de Iansenius?

3. Cette Bulle outre la Decision qu'avoit fait Innocent X. dans la sienne, qu'il infere icy en toute la teneur, & la confirme, adjoute en termes exprés & precis, ce qui n'estoit que fort generally en l'autre. *Nous déclarons, & dessinons que ces cinq Propositions ont esté tirées du mesme Cornelius Iansenius Euesque*



d'Ipse, intitulé *AVGVSTINVS*: & qu'elles ont esté condamnées dans le sens, auquel cet Auteur les a expliquées: & comme telles nous les condamnons derechef. Quelques-vns plus speculatifs pourront faire d'autres observations particuliers sur cette Bulle. Je me contente de celles-cy pour le present, & de faire voir comme elle reduit le IANSENISME à l'AGONIE.

2. §.

**L**Es Iansenistes abbatu par ce coup mortel du Vatican ont bien fait tous leurs efforts pour s'en relever: mais ils ont esté semblables à ceux des Agonisans qui tendent à leur fin; ils taschent de se lever debout, mais ce n'est que pour retomber plus pesamment; ils se reveillent, ils se debattent, ils s'irritent contre ceux qui les retiennent; mais ce n'est que pour rechoir aussi-tost dans vn assoupissement lethargique: Ils donnent ce semble quelque esperance de vie; mais ce n'est qu'un symptome de leur mort prochaine. Les Iansenistes ont fait tout leurs possible, sinon pour invalider cette Bulle, du moins pour empescher qu'elle ne füst receuë, & publiée en France. On sçait assés comme quoy ils ont cabalé pour empescher que le Parlement de Paris ne verifiast, & enregistrast la Decla-



ration du Roy qui en ordonnoit la Publication, comme quoy ils publierent, *Que ce seroit introduire l'Inquisition d'Espagne en France, donner aux Euesques vne nouvelle jurisdiction sur les sujets du Roy, & autres telles apprehensions; de sorte qu'en effet ils en virent la surseance pour quelque temps.*

Ils ne furent pas si heureux auprès de Nosseigneurs les Prelats en l'Assemblée du Clergé. Car ils ne purent empescher que cette Bulle ne leur fut portée de la part de Sa Sté. par son Nonce, & que ces vigilans, sçauans, & zelés Pasteurs pour le bien de leurs troupeaux, ne reconnussent que c'estoit vn moyen tres-fficace pour en esloigner les loups, & mesme pour les exterminer entierement. Ils receurent donc avec toute sorte de respect cette Bulle du Souuerain Pasteur du bercail de I. C. ils la firent publier dans tous leurs Diocезes, ils témoignèrent leur soumission par la lettre qu'ils en escriuirent à Sa Sainteté, & leur zele par celle qu'ils adresserent à tous les autres Prelats de France pour les inuiter à la publier chascun dans leur district à leur exemple; y adjoustant la formule de la soubscription qu'ils exigeroient de tous les Ecclesiastiques de leurs Diocезes,

en



en les obligeant de se soumettre à cette Bulle. Vous trouuerés vne copie de cette formule sur la fin de ce traité. Le zele mesme de ces Illustres Prelats à l'exécution de cette Bulle alla si auant qu'ils resolurent en leur Deliberation du 2 de Septembre l'an 1656. *Qu'aucun Prelat ne seroit receu dans les Assemblées generales, provinciales, ny particulieres du Clergé, qui auroit esté negligent à faire executer les ordres qui auoient esté pris contre la doctrine de Iansenius dans les Assemblées du Clergé.*

De plus tous ces ordres, & ces resolutions qui auoient esté prises sur ce sujet, jusques au premier iour de Septembre auant la separation de l'Assemblée, ayant esté signez par tous les Prelats de l'Assemblée; deux d'entre'eux ayans modifié leur seing auquel ils auoient adjousté, *qu'ils le donnoient de peur de faire Schisme & rompre l'Unité qu'ils devoient garder avec leurs Confreres*; Ils furent priez par les autres de vouloir signer sans restriction, & mesme au contraire de tesmoigner qu'ils le faisoient de bon cœur, & parce que tel estoit veritablemēt leur sentiment. Et c'est ce qui se fit le lendemain, en l'Assemblée generale qui se tint aux Augustins. Et enfin tous ordonnerent auant que de se separer, que



leur relation avec la susdite Bulle d'Alexandre VII. seroit enregistrée dans le Greffe de leur Officialitez. Enfin ce qui leur est tres-glorieux, le Pape ayant receu par les mains de Monsieur l'Euesque de Lodeue, qui estoit lors à Rome, les lettres, & les sentimens des Prelats de France, au suiet de sa Constitution, il luy dit: Que suiuant l'exemple des Euesques de France, ceux des autres Royumes auxquels il l'auoit enuoïée l'auoient receuë, & souscrite, d'où nous pouuons conclure euidentement que l'Eglise vniuerselle consent à cette condamnation: ce qui a la mesme autorité qu'un Concile vniuersel.

Pour ce qui touche la declaration du Roy, quelque temps apres qu'elle eut esté presentée au Parlement de Paris, & qu'il eut fait de tres-humbles remonstrances sur cela à sa Majesté; le Roy se transporta en propre personne à son Parlement pour y tenir son lit de justice le 19 de Decembre de l'an 1657. avec vne pompe, & magnificence du tout extraordinaire, accompagné de plusieurs Princes, Ducs, & Pairs, Seigneurs, & Officiers de sa Couronne; & fit faire la lecture, publication, & enregistrement de la Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre VII. où est inserée celle d'Innocent X. & ensemble de sa Declara-



tion sur ce sujet, où il dit, *Qu'il a receu cette Bulle avec le respect dû au St. Siege, laquelle il luy a fait presenter par le Sieur Piccolomini Archevesque de Cesarée son Nonce, & qu'apres l'auoir fait examiner en son Conseil, il ne s'est rien trouué en icelle non plus que dans la premiere Bulle d'Innocent X. qui soit contraire aux libertez de l'Eglise Gallicane, ny autres droits de sa Couronne. Cette mesme Bulle, & Declaration, ont esté receuës & enregistrées en suite dans les autres Cours Subalternes de ce Parlement, conformement à son Arrest du 19 de Decembre 1657. Puis au Parlement de Bourdeaux, & aux autres.*

Vne action si solempnele, & si Royale ferma la Bouche, & arresta la plume des Iansenistes pour les empescher d'objecter que cette Bulle n'auoit pas esté receuë, & publiée en France, & de prendre de là vn pretexte de n'y pas obeïr. Mais elle ne leur en osta pas vn autre qu'ils auoient premedité il y a bien long-temps, & qu'ils gardoient pour leur derniere baterie, qui est de dire: *Que le Pape ne peut point definir vne chose estre de Foy, sans l'assemblée d'vn Concile general.*

L'on a vû là-dessus au grand scandale des Catholiques des liures imprimez, qu'ils ont



fait courir par la France en langage vulgaire, afin que les femmes mesmes, & le simple peuple en pût avoir la connoissance, & le faire juge dans vn affaire si difficile, & si dangereuse. Ce fût aussi le dernier refuge, & le pretexte des Pelagiens apres qu'ils eurent esté condamnez par les Papes, & les Prelats de la Palestine & d'autres endroits, ainsi que le remarque, & le refute St Augustin en son Epistre 5. voicy comme parle ce St. Docteur qui ne leur peut estre suspect. *Ils aspirent à la gloire de voir l'Orient & l'Occident assemblez en vn Concile à leur consideration: Au lieu qu'il est plus conuenable, qu'apres que les Euesques ont donné leur jugement suffisant, & competent: leur vigilance, & sollicitude Pastorale les traite comme des loups.* En effet les Pelagiens, & Semipelagiens, ne furent point declarés & condamnez comme Heretiques par aucun Concile general; Mais seulement par les Papes Innocent, & Celestin en dernier ressort, & par les suffragos de plusieurs Euesques dans des Assemblées Provinciales. Vous diriez que St. Augustin, que les Iansenistes prennent pour leur Patron, a voulu faire en ce peu de parolles le craion de leur Secte par vn esprit Prophetique sous le nom des Pelagiens.

Si je faisois estat icy de donner vn discours



didascalique, au lieu de l'Historique, dont ie fais profession, i'aurois vn beau champ ouvert pour m'estendre sur vne preuue si vaste, & si auantageuse pour les Catholiques contre les Iansenistes; qui est que le Pape, le Souuerain Pontife, & Pasteur de l'Eglise Vniuerselle, peut deffinir vn point de foy sans assembler vn Concile General. Mais il me suffit de renuoier mon lecteur à l'histoire Ecclesiastique, nommément à celle qu'ont escrete ces deux belles lumieres de cette histoire le Cardinal Baronius, & Sponde Euesque de Pamiers, comme aussi à d'autres escrits qui ont esté recemment publiés sur ce sujet, pour opposer à ceux des Iansenistes, qui combattoient cette verité Catholique. Entre autres à la Harangue de Monsieur Filleau Aduocat du Roy au Presidial de Poitiers qu'il y prononça à l'Enregistrement de la Declaration derniere du Roy contre les Iansenistes. Là ce docte Officier du Roy, tres-zelé Catholique tire du fond de sa grande capacité, & de son ample memoire plusieurs preuues de tous les siecles precedens depuis le commencement de l'Eglise jusques à ces derniers, où nous sommes, qui font voir que les Papes ont de tout-temps non seulement eu le pou-



uoir, mais vsé de ce mesme pouuoir, de décider en dernier ressort les choses de Foy, de declarer des propositions Heretiques, d'Anathematizer les Heresiarques, & leurs sectateurs: & de condamner leurs liures, & la doctrine qui y est contenuë, sans auoir pour cela assemblé de Concile Oecumenique.

Le mesme Monsieur Filleau, comme Docteur regent és Droits de l'Vniuersité de la mesme Ville de Poitiers, auoit vn peu auparavant contribué beaucoup à ce que cette celebre Academie receut, & se soumit à cette Bulle d'Alexandre VII. Ce qui se fit avec grande solemnité dans cette grande Ville le 15. de Decembre 1657. en cette sorte. Le Recteur de l'Vniuersité, & les Docteurs en corps s'estans rendus processionnellement dans l'Eglise de S. Hilaire le Protecteur de cette fameuse Academie, jurerent publiquement l'obseruation de cette Bulle, & protesterent sous le mesme serment sur les SS. Euangiles & en presence du tres-Saint Sacrement de l'Autel, estants de genoux, *De ne receuoir & l'auenir aucun dans ladite Vniuersité, qui n'est fait vn pareil serment: mesmes que ceux du Corps qui estoient lors absens, n'y auroient point de voix auant que de l'auoir aussi presté.*



ENviron ce mesme temps les Iansenistes s'auiserent d'une autre ruse pour soutenir le Iansenisme, & empescher qu'il ne fust tout à fait opprimé, & suffoqué: qui fût de le debiter sous le tiltre de certaines lettres escrites de Paris, ou bien plustost du Port-Royal près de Paris à vn Prouincial. Les Auteurs de ces lettres d'abord ne parloient que de la Controverse sur les cinq propositions, & de la doctrine de Iansenius qu'ils deffendoient: mais voians en suite que les Iesuites, & le R. P. Annat de cette Compagnie confesseur du Roy descouuroient toutes leurs ruses, & refutoient tous leurs argumens, ils se mirent en suite à combattre tout ouuertement, avec beaucoup de faussetés dont on les a souuent conuaincus, la doctrine de quelques Auteurs Iesuites, comme si elle eut esté la doctrine de toute leur Compagnie, ce qui n'est pas, puisque plusieurs Iesuites ont enseigné, & imprimé la contradictoire. Ils ont pretendu par là que la doctrine des Iesuites, & leurs Docteurs estant descriés, ils n'auroient plus d'autorité pour decrediter la leur.

Ce moyen leur reüssit assés pour quelque temps au regard de certains esprits foibles,



ou ignorans ou mal affectionnés à nôtre Compagnie ; qui ne pouuoient ou ne vouloient pas examiner cét affaire, qui consistoit pour la plus-part en des questions de Fait, sçauoir mon si les Iesuites disoient en effet ce qu'on leur imposoit, ou s'ils l'aduancoient de leur cru, & non du sentiment des Docteurs tres sçauans, tres-sains, tres-anciens, & tres-autorisés qui ne sont pas mesme de leur Compagnie. Enfin ces gens lisant ces lettres des Iansenistes, & non pas les responses conuaincantes qui leur ont esté faites, ont reuouqué en doute la pureté de la doctrine de nôtre Compagnie, & la corruption de celle des Iansenistes, & ont esté deceus par cet artifice.

Mais enfin la verité s'est decouuerte, & l'imposture du Secretaire du Port-Royal ; car ces 18. lettres ont esté condamnées, & deffenduës par vn Decret de la Congregation de l'inquisition en presence du Pape le 6. Septembre 1657. Elles ont aussi esté condamnées, & lacerées en quelques Parlemens du Roiaume comme des Libelles Calomnieux, & diffamatoires ; aussi bien que celuy de la Theologie Morale des Iesuites, qui estoit leur avant-coureur.



S. S.

DEpuis ce temps le Iansenisme est à l'AGONIE. Il a déjà perdu la voix, & la parole. Il ne jette plus que quelques souspirs entrecoupez de ce qu'on le veut faire passer pour Heresie, & ses Sectateurs pour Heretiques: ainsi qu'il se voit dans la dernière Lettre de Mr. Arnaud à vn de ses amis, où il se justifie avec beaucoup d'humilité. Où il a bien fait de nous aduertir dans l'inscription, de son Humilité: puisque nous eussions esté en peine de la reconnoistre dans la teneur de cette lettre: Car on y lit ces mots par lesquels il compare par l'effet d'vn orgueil estrange le soupçon du deffaut de son innocence à celuy qu'on eut autre-fois de celle de la Mere de Dieu. I. C. a bien voulu permettre que sa Mere la plus sainte, & la plus pure de toutes les creatures ait esté soupçonnée durant quelque temps d'vn crime infame par le plus juste de tous les hommes. . . . Pour se consoler de ce que Dieu le laisse à l'esgard mesme de plusieurs personnes les plus eminentes de l'Eglise dans l'opprobre le plus sensible à vn Prestre Catholique, qui est celuy de l'Heresie.

Mais il faudroit qu'il y eust plus que de belles paroles, & qu'en tiltre d'HUMILITE.

F. v



en lettre capitales , pour se justifier de l'orgueil qui le fait persister opiniastrement en ses premiers sentimens contre ceux des Papes, des Euesques, des Vniuersitez, des Theologiens, & nommement de ceux de la Sorbonne, & generalement de tous les fideles de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Il n'est rien au monde qui soit plus aizé tant à luy qu'à tous les autres Iansenistes que d'eviter le soupçon d'Heretiques, puis qu'il ne faut que souscrire à la Formule que les Prelats de France ont proposée pour faire signer à tous les Ecclesiastiques du Royaume, comme les Prelats les plus zelez l'on fait pratiquer en leurs Diocesses, entre autres Monseigneur l'Archeueque de Bourdeaux: *Par laquelle ils se soumettent sincerement à la Constitution du Pape Innocent X. du 30 May 1653. selon son veritable sens, qui a esté determiné par la Constitution de N. S. P. le Pape Alexandre VII. du 16 Octobre 1656. Reconnoissans qu'ils sont obligez en conscience d'obeir à ces Constitutions. Et qu'ils condamnent de cœur, & de bouche la doctrine des cinq Propositions de Cornelius Iansenius, contenuë dans son liure intitulé Augustinus, que ces deux Papes & les Euesques ont condamnées, laquelle doctrine n'est point celle de S. Augustin, que Iansenius a mal expli-*



quée contre le vraye sens de ce saint Docteur. C'est cela seul que ces Messieurs ont à faire pour euiter le blasme d'Herésie, & fermer la bouche à ceux qui les appellent Heretiques, contre qui ils forment de si grandes plaintes. Et de plus pour reparer le scandale qu'ils ont donné par tant de liures qu'ils ont mis au iour pour soutenir leur erreur, de publier par vn escrit public leur retractation. A moins que cela, qui est tres-facile, qui leur est tres-glorieux deuant Dieu, à quoy les Papes, & leurs Euesques les obligent, & qui plus est leur propre conscience, ils ne doivent point trouuer estrange que nous les appellions, & que nous traitions comme Heretiques, puis qu'ils le sont en effet. Monsieur de Ste. Foy Docteur en Theologie a prouué cela tres-euidemment, outre le R. P. Annat, & plusieurs autres, dans son liure intitulé Respon- se à l'illusion Theologique, par cet Argu- ment inuincible.

On peut, & on doit tenir pour Hereti- ques, ceux qui resistent avec obstination à vne autorité infallible en matiere de Foy:

Or est-il que les Iansenistes, c'est à dire ceux qui soutiennent la doctrine condamnée du liure de Iansenius, resistent avec obstina-



tion à vne autorité infallible en matiere de Foy:

Donc on peut, & on doit tenir les Ianfenistes pour Heretiques.

Toute la Doctrine du corps de son liure docte, & solide s'employe à prouver la verité des deux premieres Propositions de cet argument qui est en forme: A quoy il n'y a point de replique. Voilà l'estat du IANSENISME, & l'AGONIE où il est réduit à present.

6. §.

**J**E veux adiouster à cecy pour donner courage à ces nouveaux Docteurs de retracter leurs premiers sentimens, quelques illustres exemples des personnes tres-considerables qui ont ou reuoqué, ou du moins renoncé à ces nouvelles doctrines à l'heure de leur mort, qui est le temps où l'on parle avec le plus de sincerité, où la conscience quitte toute sorte de masque, & de deguisement: & où l'on voit & l'on juge mieux des choses à la lumiere, pour ainsi dire, du cierge benit qu'on met en main au moribond quand on luy fait faire la derniere profession de sa Foy; qu'en toute autre circonstance.

Le premier que je produis est feu Monsieur Octaue de Belle-garde Archeuesque de



Sens, que les Novateurs auoient crû estre favorable à leur party. Ce bon Seigneur estant au lit de la mort fit appeller Monsieur le Baron de Renty assez connu en toute la France pour son eminente vertu, & pieté transcendante dont les preuues se peuuent voir dans le liure de sa vie toute sainte, qui a esté donné au public après sa mort. Ce saint Gentilhomme assure que Monsieur de Sens auant que mourir luy dicta de sa bouche ces paroles pour estre portées au Nonce de la Sainteté à Paris.

*Il faut inspirer à sa Sainteté de ne rien faire qui paroisse approuuer les personnes, & les desseins de ces Nouateurs. Je ne les approuue point, à cause de la singularité affectée que j'ay toujours remarquée en eux, aussi bien que l'orgueil, la presumption d'esprit, le mespris des autres, le soin de se cacher de ceux qui ne sont pas tout à fait à eux... Je suis obligé de croire tout ce PARTI suspect à l'Eglise, pour auoir vû que son commencement a esté dans l'illusion. . . . Vn de leurs amis m'a dit que lors qu'ils seront approuuez & establis, ils veulent oster la confession des pechez veniels. . . . Ils veulent paroistre grands deffenseurs de la Hierarchie de l'Eglise par Petrus Aurelius en leurs discours publics, mais ils y sont les plus contraires. Ils amusent d'apparence, pour apres resbandre ce*



qu'ils tiennent caché. Voilà vne partie de ce que Mr. de Renty porta dans son escrit à Monsieur le Nonce, que Monsieur l'Archeuesque de Sens luy auoit dicté d'une voix mourante, qui le justifie pleinement de la calomnie qu'on luy vouldroit imposer, qu'il soit mort dans les sentimens de ces nouveaux Docteurs.

Ensuite du tesmoignage de cet Illustre Archeuesque contre ces nouvelles Doctrines, j'adiousteray celuy d'un grand Euesque, non moins recommandable que luy pour sa capacité, puis qu'il estoit Docteur en Sorbonne. C'est feu Monsieur Simon le Gras Euesque de Soissons, qui quelque temps auant que de rendre l'ame, & sur le point de prendre le Sacrement de l'Extreme Onction le 28. Octobre 1656. après auoir receu le Viatique du Sacré Corps de I. C. Renouuella les vœux de son Baptisme, & la Confession de Foy; ordonnant qu'elle fust escrite sur vn parchemin, & mise dans son tombeau. Or elle contenoit entre autres clauses. *Qu'il renouuoit à toutes les erreurs contraires à la doctrine de l'Eglise, & particulièrement au IANSENISME, contre la doctrine duquel il recommandoit tres-expressement à son Successeur d'armer son zele, en sorte que ce Diocese n'en fust point infecté. So*



peut-il rien dire de plus preffant pour obliger Messieurs les Iansenistes à se former sur des exemples si illustres.

Le troisiéme se prend sur la personne du R. P. Nicolas Cauffin assés celebre pour la multitude, erudition, & pieté de ses beaux livres, aussi bien que pour ses rares vertus, afin d'inuiter tous les beaux & les bons esprits à son imitatiõ de detester le Iansenisme. Ce Pere se trouuant à l'extremité de sa vie, & aux approches de sa mort dans nôtre Maison Professe de Paris en presence de nos Peres qui l'assistoiẽt de leurs prieres en ce dernier combat; dit entre autres belles choses qui tesmoignoient sa foy, & sa deuotion, *Qu'il rendoit graces à Dieu, de ce que durant sa vie, il s'estois opposé de tout son pouuoir à la doctrine du IANSENISME, & de ce qu'il mouroit en sa detestation*

Le quatriéme Exemple est de feu Monsieur Bernard Desproüets Euesque de S. Papoul, que quelques vns auoient soupçonné d'auoir appuyé le party des Iansenistes durant sa vie. Ce Prelat que tout le monde a reconnu pour estre d'un bel esprit, & d'une grande erudition, se voyant au lit de la mort sur le point d'aller rendre raison de sa Foy au Iugement de Dieu, & pour leuer l'opinion que quel-



ques-vns pourroient auoir conceuë qu'elle n'eust pas esté assés sincere touchant les cinq propositions de Iansenius, fit venir (ainsi que l'on me l'a asseuré) en sa presence vn Notaire & des tesmoins, & passer vn Acte par lequel, Il protestoit qu'il acquiesçoit à la condamnation des cinq propositions de Iansenius comme Heretiques: reconnoissoit le Pape Iuge Souuerain des controuerses en matiere de foy. Et prioit ceux qui trouueroient parmi ses papiers quelque chose contraire à cette sienne confession, de le faire brusler, comme chose qu'il auoit desauoiée.

Voilà pas vn bel exemple à Messieurs les Iansenistes pour leur leuer toute la honte qui les pourroit empescher de se retracter, & d'entrer dans les sentimens Ortodoxes de l'Eglise. Si ce n'est que ie leur conseillerois de n'attendre pas pour le faire, cette derniere extremité de leur vie: en faisant leur profit de cette sentence de S. Augustin, qu'ils nous ont citée si souuent sur vn semblable sujet. Je crains fort que la penitence des infirmes ne soit infirme: & que celle qui se differre jusques à la mort, ne soit morte.

7. §.

**P**our exciter encore d'auantage les Iansenistes à se dégager de cette nouvelle doctrine, je veux finir ce traité par yne remarque.



historique, digne de tres-grande reflexion, qui est par la conformité qu'elle a avec les autres Heresies de nôtre temps, & par la Declaration qu'ont faite les Lutheriens, les Protestans, & les Calvinistes tant de viue voix que par escrit; que la doctrine de Iansenius estoit entierement conforme à la leur, ou bien plustost absolument la mesme touchant la matiere de la Grace, du Franc-Arbitre, & de la predestination, aux mesmes points auxquels ils auoient esté condamnés d'Herésie par l'Eglise Romaine, & particulierement par le Concile de Trente: sans nous engager icy à d'autres point qu'ils pourroient dire n'appartenir pas à la Foy.

Le premier Heretique que ie mets en auant qui a souûenu, & prouvé cette conformité de doctrine, est un Ministre de Zuric, Ville Protestante parmi les Suisses, nommé Iean Henry Ottius, qui a imprimé vne Oraison sur ce sujet l'an 1653. sous ce tiltre *DE CAUSA IANSENISTICA*, laquelle il auoit quelque temps avant declamée en presence des Magistrats Heretiques, & de toute la Seigneurie de cette Ville. En voicy quelques passages choisis entre plusieurs autres, que j'ay voulu transcrire, & traduire icy du Latin tres-fidelement pour verifier la proposi-



tion que j'ay auancée. Voicy les termes. Du nombre des Papistes plusieurs qui ne sont pas des moins considerables fauorisent la bonté de nôtre cause, & ils luy rendent vn tres ample tesmoignage. Ce que nous n'auions pas pû obtenir jusques icy, quoy qu'avec des argumens inuincibles; maintenant ces grands personages nous l'accordent de leur plein gré; Cela est tiré de la preface. Voicy comme il parle dans le corps de la harangue. Le chef du Schisme c'est à dire de la diuision de cette puante Heresie de l'Eglise Romaine, & le Porte-enseigne a esté Cornelius Iansenius Patriarche des Iansenistes, qui sont aussi appellés Baiens de Michel Baius, dont Iansenius a fortement, & courageusement soutenu les propositions, & deffendu sa cause qui estoit auparauant opprimée, plustost par l'autorité, & par la force, que par la verité, & par les argumens. . . . Pesés maintenant cōbien de choses estranges les Loyolistes ont vomis contre nous, & les nôtres: de mesme les Iansenistes ont experimenté l'abboyement de ces chiens. Il poursuiuit vn peu après en faisant voir par le detail quels sont les points dont les Iansenistes conuiennent avec eux contre la creance des Catholiques, & nommément en ce qui concerne les cinq propositions condamnées, par exemple celle-cy Que personne ne resiste à la grace intereure, nonobstant qu'elle



ne fasse point de violence, & laisse le franc-arbitre avec la nécessité d'oporer. Les Iesuites, dit-il, s'efforcent bien de renuerser cela de fond en comble: mais les Iansenistes persistent fort, & ferme dans leur doctrine. Enfin ce Ministre conclud en cet endroit disant. Qu'il a fait voir combien sont esloignés les Iansenistes de tous les Papistes, non de parole seulement, mais de toute la chose & du sens. Ce qui semble menacer de ruine toute la Hierarchie de la Papauté. En suite il exhorte les Iansenistes, de se joindre à eux en tous les autres points, dont ils sont en different avec les Catholiques, de secoüer tout à fait la tyrannie du Pape, & de dire comme eux, si le Pape nous excommunie, nous l'excommunions aussi. Puis il les apostrophe, leur disant: Si nostre doctrine subsiste, la Papauté ne peut subsister. Il se conioüit avec eux de la diuision qu'ils ont causée en l'Eglise Romaine, Il leur met en auant l'exemple du sieur Arnaud, en ce que pour fauoriser la doctrine de ceux du party de Luther & Calvin, Il a voulu establir la penitence publique, abroger la frequente Communion, & mettre deux Chefs en l'Eglise Romaine qui n'en font qu'un. En voilà bien assez ce me semble, & peut estre trop, pour verifiser que ce Ministre estime que la creance des Iansenistes, & des Protestans estoit conforme, & contraire à



celle de l'Eglise Romaine. Passons à d'autres témoins.

Samuel Marez Ministre, & Professeur dans l'Vniuersité Heretique de Groningue, y a fait soutenir des Theses publiques durant 3. ou 4. iours tirées du *Catechisme de la Grace*, qui est vn liure auoué par les Iansenistes; du nombre de ces Theses sont entr'autres les cinq propositions condamnées. Le mesme Marez a aussi publié deux Apologies pour les Iansenistes contre la Constitution d'Innocent X. supposant que leurs interest sont communs en cela.

Eustache Ministre de Montpellier dit en vn liure qu'il a imprimé, *Qu'à mesure que la doctrine de Iansenius commence à faire du fruit, & ouvre la porte à leur reforme, & à la conuersion de Catholiques: la methode de Saumur ne sert qu'à la fermer.*

Roussel Ministre en Languedoc escriuanç contre vn P. Iesuite, veut justifier ses opinions heretiques, par celle des Iansenistes, & traite amplement ce sujet.

Iean de Labadie apostat, & en suite Ministre de l'Eglise Pretenduë Reformée à Montauban; dont ie puis parler avec plus de connoissance que des autres, pour auoir esté son Regent dans le sein de qui il deposa ses pre-



miers sentimens de la pieté: publia vne  
 Declaration sur le sujet de son apostasie,  
 qu'il fit imprimer à Montauban l'an 1650.  
 & vne lettre sur ce mesme sujet ad-  
 dressée à ses amis de la communion Romai-  
 ne, lesquels il appelle en suite Iansenistes.  
 Là il dit entr'autres choses ce qui suit depuis  
 la page 22 de sa lettre: Considerez ce qui se  
 passe depuis quelque temps au milieu de l'Eglise  
 Romaine, en laquelle Dieu a permis que la veri-  
 table doctrine de la Predestination, & de la Gra-  
 ce, étant tirée des tenebres, où le mensonge l'a-  
 voit tout à fait ensevelie, a jetté vn tel éclat &  
 a fait vn si fort party, que la puissance mesme  
 Romaine ne le peut deffaire, puis que déjà il est si  
 grand, qu'il a vn grand nom, & s'apelle le IAN-  
 SENISME... Surquoy vous scaurez, s'il vous  
 plait, que cette doctrine & son regne est propre-  
 ment le regne de l'Eglise Reformée dans la Romai-  
 ne... & n'a rien qui soit plus son centre & son  
 ame. Voilà pourquoy elle ne croit pas que la do-  
 ctrine mesme sur laquelle on se debat, qui est celle  
 de la TRANSSUBSTANTIATION, & celle des  
 autres articles, soient considerables à l'egarde  
 de celuy là; ny vn point essentiel à la diviser de  
 Rome... En effect la doctrine de la Predestina-  
 tion, & de la Grace presupposée, telle que IAN-  
 SENIUS l'explique, & qu'il l'a fait voir estre



seule l'Ortodoxe, & la veritable; est la pure & entiere doctrine de l'Eglise Reformée. La diuersité n'estant plus, qu'en quelque façon de s'exprimer, & en quelques mots, dont tres-assurement les deux partis conuiendront bien-tost par ensemble. Ce qu'estant ainsi, n'est ce pas estre Reformé plus qu'à demy, .. N'est ce pas admettre comme Calvin le Franc-arbitre serf: La conuoitise dominante, La necessité au mal, I. C. liberateur des Esleus, L'impossibilité d'accōplir la Loy de Dieu, &c. Certes il y a de l'apparence, & de l'esperance tout ensemble, que tout sera auoüé vn jour par les pieux & les sçauans de l'Eglise Romaine mesme, puisque ce qui a passé iusques icy pour le plus rude, & le plus incroyable, y a trouué de la facilité & de la foy. . . . On quitte la doctrine Romaine pour la Reformée, & qu'en des points si essentiels, & si importans on renonce à la foy de l'vne pour embrasser celle de l'autre. Vous sçavez que j'estois de ceux qu'on appelle IANSENISTES, & moy ie sçay aussi que vous en estes. Ce qui m'estonne est que vous n'en soiez pas tout à fait . . . . Vous trouverez qu'ils sont tous, ou tout à fait, ou en partie des sentimens de la Reformée; que la crainte, ou la foiblesse les retient; que les considerations humaines les dominant. . . . En suite il les exhorte de se declarer ouuertement Calviniste comme ils le sont dans l'interieur de leur



cœur; par ces mots. *Priez: des-interressez-vous, soyez bumbles, & dociles, & ne résistez pas à la lumière, &c. Donnez-moy le loisir, s'il vous plaist, de prendre du travail pour vous, & ie vous en esparagneray, &c.*

Et certainement le Sieur de Labadie a eu grand sujet de leur parler avec cette confiance, & cette esperance qu'ils suuroient vne doctrine, & vne creance conforme à la sienne, veu les grands eloges, & les grands tesmoignages d'affection & d'estime qu'ils luy auoient donnés: Et nommément en la seconde Apologie qu'ils ont imprimée pour Iansenius au dernier chapitre, où on lit ces mots, page 418. *Que Monsieur de Labadie, & son compagnon sont des Ecclesiastiques d'une vertu exemplaire... De suffisance, & de pieté, tres-innocens, &c. page 424. Qu'ils ont presché dans la plus part des Parroisses, & des Monasteres d'Amiens, avec un applaudissemens, & vne edification merueilleuse, &c.* Cependant le dit Sieur de Labadie en sa Declaration sur son apostasie, leur descouvre quelle est cette doctrine, par ces mots, page 153. *A Amiens ie me proposay de destruire deux principales erreurs... La confiance sur le Franc-arbitre, & sur ses actes, aussi bien que sur ses pouuoirs. L'un de ces sçisiers m'obligea à descouvrir beaucoup d'abus*



*touchant les vœux, & les prieres, le culte des Saints, des images, & des reliques page 137. L'erreur qui veut faire passer les hommes pour non necessités à pecher, & qui les fait croire libres sous l'erreur, & sous le peché; Celle qui aneantit le merite de la Croix de I. C. en l'appliquant aux reprouvés, &c. Ce sont telles erreurs que les Iansenistes appellent des sermons d'une edification merveilleuse, faits par des Ecclesiastiques très-innocens: qui leur donnent aussi en eschange des approbations très-magnifiques.*

*C'est encore cela mesme, que Du Moulin, ce vieux & fameux Ministre, & nouvel Heretiarque, assura dans la Ville de Sedan, à beaucoup de personnes, il y a quelque temps.*

*Vn autre Ministre de Charanton, il ny a pas long temps recommanda publiquement en son presche, qu'on priast Dieu pour les Docteurs Iansenistes persecutez en Sorbonne: puis qu'ils estoient dans leurs interests, & auoient vne doctrine commune avec eux, contraire à celle des Sorbonistes, & de la faculté de leur Theologie.*

*Vn Anglois Heretique en vne lettre qui a esté imprimée il y a peu de temps, disoit à vn de ses amis, Que Iansenius, quoy que Papisle sostenoit la doctrine Augustiniene touchant le merite, le franc-arbitre, &c. laquelle est la mesme*

*que*



que celle des Eglises Reformées. En sorte que le Ministre Marez a eu raison d'imprimer, Que ce seroit dire que deux personnes qui auancent vne mesmes chose, n'auancent pas la mesme, que d'asseurer que la doctrine des Iansenistes & des reformés n'est pas la mesme, les nommant ὁμοδόξους gens de mesme doctrine qu'eux. Et enfin faisant du Prophete il adjoûte, Que le Pape ayant irrité ces freslons, il ne luy sera pas aisé de les appaiser, ny d'empescher qu'ils n'excitent beaucoup de diuisions dans l'Eglise. Dieu fasse par sa sainte grace, & par la coöperation qu'y apporteront Messieurs les Iansenistes qui ne sont pas entierement obstinés, que la prediction de ce mauuais Prophete, ne soit pas semblable à celle de Balaam, & de Caïphe: Mais au contraire je souhaite de tout mon cœur que renonçans à leurs premiers sentimens, ils prennent sincerement ceux du Souuerain Pontife, & de toute l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, & reuiennent comme des enfans prodigues, & penitens dans sa maison, & dans son sein. Et ie finis en les exhortans avec vn esprit de charité que j'emprunte de S. Aug. aussi bien que ses paroles. Je vous coniure, mes tres-chers freres, de vous accorder avec nous: car nous vous aimons,



vous desirant le mesme bien , que nous souhaitons pour nous-mesme. Que si nonobstant vous aués de la haine pour nous , à cause que nous ne souffrons pas que vous soyés dans l'erreur , & que vous perissiés : adressez vos plaintes à Dieu : puisque c'est sa crainte qui nous oblige d'agir avec vous de cette sorte. C'est ainsi que parloit en son Epist. 166. aux Donatistes, avec vn esprit de Saint , vn cœur de Seraphin , & yne plume de censeur des Heretiques , le Docteur incomparable de l'Eglise Catholique, le grand S. Augustin.

F I N.

